



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

Date de la convocation 04 Décembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. François LIEB à M. Daniel VIALA M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI</p>

Objet : ZAC de l'extension du Parc d'Activité de la Vallée de L'Hérault à Clermont l'Hérault - Vente à la SARL Fabrégat & Associés de la parcelle C6b.

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 6 Juin 2007 le conseil communautaire avait décidé de réserver le lot C6b à la SCI IMMOCINQ pour une durée maximum de deux ans afin de préserver le développement futur de cette dernière entreprise.

Il ajoute que cette SCI ne désire plus acquérir cette parcelle et informe par ailleurs les membres du conseil du souhait de la SARL Fabrégat & Associés, actuellement implantée sur les Tanes Basses, de développer son activité de négoce industriel, le bureau d'études ainsi que l'espace atelier de montage.

En conséquence, Monsieur REVEL propose au conseil de se prononcer sur la vente à SARL Fabrégat & Associés de la parcelle C6b d'une surface de 2000 m² pour un prix de 110 000 € HT soit 131 560 € TTC.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la vente à la SARL Fabrégat & Associés de la parcelle C6b située sur la ZAC de l'extension du Parc d'activités de la Vallée de l'Hérault à Clermont l'Hérault, d'une surface de 2000 m² pour un prix de 110 000 € HT soit 131 560 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.